

11 Septembre 2015

Convocation du 5 septembre 2015

L'an deux mil quinze, le onze septembre à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal de la Commune de VOULON dûment convoqué par le Maire, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur André SÉNÉCHEAU, Maire.

Étaient présents : SÉNÉCHEAU André ; BAZILLE Eric ; FERREIRA Martine ; LAMY Pascal ; LATU Roland ; MAGNAN James ; MENNETEAU Odette ; PASQUET Nadine ; PINAUDEAU Sophie ; ROLLAND Elie

Absente excusée : PAUL Aude

Secrétaire : PINAUDEAU Sophie

1- COMMUNE NOUVELLE

Les maires se sont réunis le mardi 8 septembre et ont émis un avis défavorable à la proposition de création d'une commune nouvelle. Il n'y a pas assez de certitudes quant au budget, pas de lisibilité après 2020. Il faut être vigilant à la représentativité des communes, à la centralisation...

Mme Pasquet s'inquiète de ce que cette décision soit imposée par la Préfète. Le conseil municipal n'a pas été élu pour cela, il faudrait demander l'avis à la population avant toute décision.

Mme Ferreira s'inquiète du risque de disparition des écoles et des commerces : la population ne viendra plus s'installer en milieu rural.

Le conseil municipal dans son ensemble est d'accord pour dire qu'il n'y a pas aujourd'hui de bonnes raisons pour envisager la création d'une commune nouvelle, aucune économie ne sera faite.

2- GÎTE DES PETITS PONTS

- **LA LOCATION**

Le Maire présente le bilan de location du gîte du 1er janvier au 15 septembre.

Cela représente :

- 13 séjours
- 35 personnes (30 adultes et 5 enfants)
- 14 semaines et 5 week-ends
- 3600 €

Mme Ferreira insiste sur l'entretien à faire de façon urgente. Il faut installer un radiateur électrique supplémentaire et refaire la toiture, il y a des infiltrations. Des devis vont être demandés en urgence.

- **ADHESION GÎTES DE FRANCE 2016**

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal à l'unanimité décide de renouveler l'adhésion à l'association des « Gîtes de France » de la Vienne pour l'année 2016.

- **TARIFS 2016 DU GÎTE DES PETITS PONTS**

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal

- fixe pour 2016 les tarifs de location du gîte comme suit (en fonction des périodes définies par les Gîtes de France) :

basse saison : 225 € / semaine

moyenne saison : 225 € / semaine

vacances scolaires (autres que l'été) : 225 € / semaine

haute saison : 290 € / semaine

très haute saison : 290 € / semaine

si aucune réservation à la semaine n'est enregistrée, un tarif à la nuit est prévu : 45 € / nuit

Ces tarifs s'entendent toutes charges et taxes comprises.

De façon exceptionnelle, des draps pourront être fournis au tarif de 8 € par lit occupé.

- fixe un montant de caution pour risque de dégâts de 450 € .

3- REFECTION TOITURE DE LA MAISON 2 IMPASSE DES ISLES

Le Maire informe le conseil municipal qu'une partie de la toiture du logement 2 impasse des Isles a besoin d'être remaniée, les locataires se sont plaints de gouttières.

Le conseil municipal à l'unanimité autorise M. le Maire à demander des devis et à signer la proposition qui lui paraîtra la meilleure.

4- DESIGNATION DES DELEGUES AU COMITE SYNDICAL "EAUX DE VIENNE-SIVEER"

Dans le cadre de la fusion/dissolution des syndicats d'eau et d'assainissement de la Vienne au 1er janvier 2015, une nouvelle entité a été créée et a été dénommée "Eaux de Vienne - Siveer".

Monsieur le Maire rappelle que la collectivité est membre du syndicat mixte "Eaux de Vienne - Siveer" et informe le conseil municipal que, par délibération en date du 24 février 2015, le comité syndical a approuvé ses nouveaux statuts.

Par ailleurs à la suite de l'entrée en vigueur de l'arrêté interpréfectoral n° 2015-D2/B1-025 en date du 19 août 2015 portant modification des statuts du syndicat, il est demandé au conseil municipal, parmi les deux délégués titulaires actuels, de désigner un délégué titulaire et un délégué suppléant, pour siéger au comité Syndical d'Eaux de Vienne - Siveer.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité, désigne pour siéger au Comité syndical Eaux de Vienne - Siveer :

- Titulaire : M. Roland LATU

- Suppléant : M. James MAGNAN

5 - LOI NOTRe (nouvelle organisation territoriale de la République)

Information de M. LATU - Transfert de la compétence "Eau et Assainissement" à la communauté de communes obligatoire en 2020. Il n'y aura donc plus de délégués communaux. La décision de la CCRC de prendre cette compétence pourra même intervenir avant cette date.

Un tarif unique de l'eau est planifié pour 2018 (cela représente environ + 15% pour Voulon).

Information de M. SENECHAU et M. MAGNAN - Ils sont allés à la sous-préfecture au sujet du terrain de la Plaine. En effet, avec la loi NOTRe les certificats d'urbanisme ont été rejetés, ainsi les terrains ne sont plus constructibles. Un avis défavorable avait été donnée par la commission sous prétexte qu'on utilisait des terres agricoles.

6- CITE VAUCLADIS

La vente du terrain à Habitat 86 a été signée.

La vente du terrain pour les Sérénides doit être signée prochainement.

Les arbres ont été taillés et le résultat est plutôt satisfaisant.

7- SIVOS ANCHE & VOULON - RENTREE SCOLAIRE

Mme FERREIRA fait le compte-rendu de la rentrée scolaire. Il y a 35 élèves scolarisés. Le SIVOS a obtenu l'accord de la maternelle de Payré pour que soient acceptés en janvier les enfants qui auront 3 ans.

L'accompagnement dans le bus est assuré par les agents d'Anché. Lorsque Andrée Latu sera à la retraite (31/01/2016), elle sera remplacée pour la conduite du bus scolaire par Jean-Michel Bernardeau. Il serait cependant nécessaire d'avoir un deuxième conducteur. Le conseil municipal propose de faire passer le permis Transport de voyageurs à Sébastien Menneteau s'il est d'accord.

Il n'y a plus qu'un service à la cantine. Mme Latu pourra être remplacée par Marion Redin.

Le SIVOS a organisé les activités du temps périscolaire (15h45-16h45) uniquement avec des bénévoles pour l'instant. La communauté de communes a été sollicitée pour avoir des activités sportives.

8- LOCATION DE L'APPARTEMENT n° 1 AU-DESSUS DE LA MAIRIE

Le Maire informe le Conseil municipal que le locataire de l'appartement n°1 au-dessus de la Mairie est parti le 6 juillet dernier. L'appartement a été reloué au 1er septembre 2015 à M. Paul SEVIN pour un loyer mensuel de 250 €

Le Conseil municipal, à l'unanimité, prend acte et approuve cette décision.

9- DOTATION SCOLAIRE 2015

Le Maire rappelle que la communauté de communes a décidé le versement d'une dotation aux communes basée sur le nombre d'enfants de 3 à 16 ans figurant sur l'état DGF. Cette dotation pour la commune de Voulon s'élève à 1 678.00 €.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité, accepte le versement de cette dotation

10- BUDGET ASSAINISSEMENT - ADMISSION EN NON-VALEUR -

Le Maire fait part au Conseil municipal de demandes d'admission en non-valeur concernant des redevances d'assainissement pour un montant total de 524.53 €. Sont concernés M. AUGER (422.21 €), M. et Mme SIMONNET (11.70 €) et M. AUDE (90.62 €)

Le Maire précise que les deux premiers ont quitté la commune et M. Audé est décédé. Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, approuve l'admission en non-valeur des pièces présentées pour un montant total de 524.53 €

11- REMBOURSEMENT VISITE MEDICALE DE M. BERNARDEAU

Le Maire rappelle au conseil municipal que M. Jean-Michel Bernardeau conduit occasionnellement le bus pour remplacer Mme Latu, et qu'il est probable qu'il la remplace définitivement après son départ à la retraite. Dans ces conditions, il a demandé à M. Bernardeau de passer une visite médicale. Cette visite pour expertise de permis de conduite a été faite le 27 juillet et réglée par M. Bernardeau pour un montant de 33 €.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, donne son accord pour le remboursement du montant de la visite à M. Bernardeau, soit 33 €.

12- SUBVENTIONS 2015

Le Maire présente les demandes de subvention des associations de Voulon et propose au Conseil municipal d'en voter le montant pour 2015.

Après avoir délibéré, le Conseil municipal décide d'attribuer aux associations :

- A.C.C.A	200 €
- A.P.E. de Voulon	200 €
- Club 3ème Age Voulon.	200 €
- UNC-AFN Anché –Voulon	40 €

TOTAL 640 €

13- BUDGET ASSAINISSEMENT - DECISION MODIFICATIVE N° 1

(Achat du terrain de Mme FRUCHARD)

INVESTISSEMENT

Dépenses	Montant
2111 : Terrains nus	1 000,00
2315 : Installation, matériel, outillage	-1 000,00
	0,00

14- QUESTIONS DIVERSES

- ✓ M. MESMIN va pouvoir emménager dans le hangar au 1er octobre. Un bail commercial sera signé chez le notaire dans les prochains jours. Pour mémoire, il va occuper deux travées soit 140 m² pour un loyer de 350€.
- ✓ Les miroirs sur la rue des Trois-Rivières doivent être repolis.
- ✓ Le lampadaire chez Mme Morille est en panne.
- ✓ Les travaux prévus sur le columbarium sont toujours à faire.
- ✓ Une fuite d'eau est signalée dans les toilettes de la salle des associations.
- ✓ L'APE a un nouveau bureau, le Président est M. HALKA.
- ✓ Il faudrait couper les arbres à la sortie de chez Mme Bernardeau, 9 rue des Côteaux, afin d'améliorer la visibilité.